

TERMIBIO W.B.code 1030

Pour : INTERIEUR / EXTERIEUR
Phase : AQUEUSE

COMPOSITION

Sels et silicate de potassium, cellulose, lignine, extraits de plantes.

PROPRIETES

Le TERMIBIO W.B. code 1030 est un produit concentré diluable à l'eau, sans solvants, destiné au traitement des bois à titre préventif et curatif contre les insectes xylophages (y compris les termites), les champignons et les moisissures. Il a également une action ignifuge (inflammable, empêche la propagation du feu et de la fumée) et une action de consolidation des bois infestés. Le produit n'a pas d'émission propre et réduit les émanations nocives de 50 à 70% (lindane, DDT et PCP).

Le produit satisfait à la norme européenne EN46 contre les insectes (capricornes) et EN113 contre les champignons et moisissures. L'efficacité par rapport aux termites a été testée et confirmée par le Mississippi Forest Products Laboratory (USA), la résistance au feu par le Underwriters Laboratories Inc. (USA).

Le principe actif du TERMIBIO W.B. réside dans une modification chimique des cellules du bois par un procédé de minéralisation par silicification. Le bois ainsi traité n'est plus reconnu comme tel par les insectes. Le bois traité est consolidé et protégé du feu. Par son alcalinité élevée et par la silicification les structures des champignons sont perturbées et leur structure anéantie. Dans les galeries, lors du traitement, les insectes touchés sont englués et détruits. Par la minéralisation les nouvelles attaques sont éradiquées, la structure du bois est reconsolidée quand le produit a durci dans les galeries et le bois devient difficilement inflammable.

DOMAINES D'APPLICATION

Pour tous bois de charpentes et d'ossatures, ainsi que pour les murs. Convient aussi bien à des pièces ayant besoin de satisfaire à des normes d'hygiène alimentaire qu'à des pièces occupées par des malades, des personnes allergiques, des enfants ou des animaux (ruches, étables etc..).

MISE EN ŒUVRE

Bien mélanger une part de TERMIBIO W.B. avec 3 parts d'eau. Le produit peut être appliqué au pinceau, au pulvérisateur, au pistolet, par trempage ou sous pression. Deux applications sont nécessaires, la première application doit être bien sèche avant de procéder à la deuxième couche.

En traitement curatif, en cas d'infestation par des insectes, faire pénétrer le produit dans les galeries à l'aide d'une seringue. Des coulures en surface et les réactions avec le bois peuvent tacher les supports. Ces taches seront éliminées par brossage et ponçage avant d'être recouvertes par des produits de finition teintés.

Les bois extérieurs doivent être protégés des intempéries jusqu'au séchage à cœur du produit (environ 6 semaines), le produit pouvant être délavé. Le bois traité doit être bien sec, moins de 20% d'hygrométrie, avant un autre traitement.

En cas d'infestation par la mûre les quantités de produit déposés doivent correspondre aux mêmes valeurs que pour les moyens de lutte conventionnels. Les cordons de champignons et l'humidité traversant les murs doivent être traités de façon appropriée afin d'entraver le développement des champignons.

Les sources d'humidité et d'infiltrations doivent impérativement être neutralisés, faute de quoi aucune protection durable n'est envisageable.

Important : Pendant l'utilisation et durant le temps de séchage, veillez à bien ventiler et aérer les locaux.

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir une ou plusieurs fonctions déterminées, telles qu'elles sont définies ci dessus. Les conseils n'ont qu'une valeur indicative, les conditions d'utilisation doivent être conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit d'EUROP LABO – BIOFA. Les renseignements qui figurent sur cette fiche sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente. (traduit le 08/2002)

EUROP LABO - BIOFA, 3 rue Gutenberg, Z.A., B.P. 39, 67610 LA WANTZENAU

MISE EN GARDE

Attention : Risque de blanchiment sur les bois durs et à forte teneurs en tanins (comme le chêne). Ne pas utiliser de matériel en aluminium ou en zinc. Ne pas utiliser par moins de 5°C.

En cas d'utilisation sur des boiseries apparentes ou des meubles nécessitant un traitement, un essai préalable est absolument nécessaire. Avant de traiter l'ensemble du support, une petite surface, peu visible, doit faire l'objet d'un test.

Protéger les surfaces vitrées, les pierres, l'aluminium, les surfaces laquées et anciens vernis.

CONSOMMATION / RENDEMENT

1 litre de TERMIBIO W.B. mélangé à 3 litres d'eau suffit pour traiter environ 40 m² (varie en fonction de la nature et de l'absorption du support, pour une application).

Les bois fortement endommagés, bruts de sciage, ou fendus engendrent une consommation supérieure et une quantité plus importante de produit à utiliser.

NETTOYAGE DU MATERIEL

A l'eau et au savon, directement après utilisation.

STOCKAGE

Au frais et au sec.
Fermer hermétiquement les emballages.

CONDITIONNEMENTS

1 litre et 5 litres.

CONSEILS DE SECURITE

Le TERMIBIO W.B. est très alcalin (après séchage le PH est neutre) et irritant pour la peau. Se protéger pendant le travail avec des gants et des lunettes appropriées. En cas d'éclaboussures sur la peau ou les yeux, comme sur le métal, le verre, le bois laqué, vernis et autres supports sensibles aux agents alcalins, rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les yeux, consulter un médecin.

Une odeur caractéristique peut émaner, du fait de l'utilisation de matières premières naturelles

Les produits naturels se gardent également hors de portée des enfants.

RECYCLAGE

Ne pas jeter de produit pur à l'égout. Laisser sécher les résidus à l'air. Secs ils pourront être facilement recyclés et intégrés dans les ordures ménagères.

Code de recyclage des déchets liquides :
EAK 070304.

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir une ou plusieurs fonctions déterminées, telles qu'elles sont définies ci dessus. Les conseils n'ont qu'une valeur indicative, les conditions d'utilisation doivent être conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit d'EUROP LABO – BIOFA. Les renseignements qui figurent sur cette fiche sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente. (traduit le 08/2002)

EUROP LABO - BIOFA, 3 rue Gutenberg, Z.A., B.P. 39, 67610 LA WANTZENAU